

MÉMOIRE PRÉBUDGÉTAIRE 2020-2021

**Miser sur les universités
comme leviers du
développement économique,
social et scientifique du Québec**

22 novembre 2019

Dans le cadre des consultations prébudgétaires 2020-2021, l'UQAM souhaite formuler au gouvernement des recommandations aptes à favoriser l'essor de l'Université et à accroître ses contributions à la société québécoise.

Fière de ses 50 ans d'existence, l'UQAM participe plus que jamais à l'innovation économique, scientifique, culturelle, technologique et sociale du Québec. Conjuguant excellence, accessibilité et créativité, l'UQAM poursuit sa mission d'enseignement et de recherche en étant à l'écoute des besoins du milieu et en jouant un rôle actif au sein de la métropole, de la société québécoise et ailleurs dans le monde.

En tant que membre du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) et du réseau de l'Université du Québec (UQ), l'UQAM est évidemment partie prenante des demandes émises dans les mémoires respectifs déposés par ces organisations. Le présent document s'inscrit donc à la fois dans la continuité des recommandations issues du milieu de l'enseignement supérieur, présenté ici sommairement, et dans une volonté, pour l'UQAM, de voir des solutions résolument concrètes être apportées aux divers enjeux qui affectent plus spécifiquement son développement.

Table des matières

Synthèse des trois mémoires prébudgétaires (BCI, UQ, UQAM)	4
<u>Recommandation 1</u> : Accompagner et soutenir la réussite de tous les talents	6
1.1 Tenir compte des besoins et de la réalité des étudiants à temps partiel dans la formule de financement.....	6
1.2 Systématiser la reconnaissance des activités des stages, que ce soit sous forme de rémunération, de compensation, d'allocation ou d'attestation, selon les spécificités de la prestation des stagiaires	7
1.3 Étendre les crédits d'impôt pour professeurs et stagiaires postdoctoraux étrangers à l'ensemble des champs du savoir financement	8
<u>Recommandation 2</u> : Favoriser l'excellence en formation et recherche grâce à des collaborations innovantes et des infrastructures appropriées	9
2.1 Autoriser la construction d'un Pavillon des arts (166 M\$).....	9
2.2 Retirer du calcul des espaces normés les espaces commerciaux.....	10
2.3 Autoriser le financement des espaces en location.....	11
<u>Recommandation 3</u> : Améliorer la santé et la qualité de vie sur le campus	12
3.1 Revoir les règles du <i>Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives</i> , afin de permettre l'agrandissement du Centre sportif de l'UQAM	12
<u>Recommandation 4</u> : Développer et encourager une culture philanthropique	13
Réviser la règle budgétaire « Placements Universités » pour favoriser la culture philanthropique.....	13
<u>Recommandation 5</u> : Revisiter certaines règles budgétaires pour mieux accomplir la mission de l'UQAM	14
Réviser les règles et la définition des frais institutionnels obligatoires pour bonifier l'apport des revenus non gouvernementaux.....	14

Synthèse des trois mémoires prébudgétaires

Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)

Demande un réinvestissement gouvernemental de 800 M\$ sur 3 ans afin de mieux soutenir :

1. La réussite étudiante
2. L'actualisation des programmes de formation
3. L'enrichissement des environnements d'apprentissage
4. Le développement de la recherche et du transfert de connaissances

Université du Québec à Montréal (UQAM)

En phase avec les demandes du BCI et de l'UQ, l'UQAM formule cinq (5) recommandations complémentaires :

1. Accompagner et soutenir la réussite de tous les talents

Réseau de l'Université du Québec

Propose une série de mesures se rattachant à 4 grands objectifs :

1. Offrir à chaque Québécois les moyens d'aller au bout de son potentiel (développement des talents)
2. Créer davantage de richesse pour tous les Québécois (développement de la recherche)
3. Répondre aux enjeux des pénuries de main-d'œuvre (reconnaissance des acquis, persévérance aux études, etc.)
4. Rapprocher les chercheurs et les entrepreneurs

3. Améliorer la santé et la qualité de vie sur le campus
2. Favoriser l'excellence en formation et recherche grâce à des collaborations innovantes et des infrastructures appropriées
5. Revisiter certaines règles budgétaires pour mieux accomplir la mission de l'UQAM
4. Développer et encourager une culture philanthropique

En résumé, voici les principales recommandations de l'UQAM, ainsi que les actions concrètes qui en découlent :

Recommandation 1 : Accompagner et soutenir la réussite de tous les talents

- Tenir compte des besoins et de la réalité des étudiants à temps partiel dans la formule de financement
- Systématiser la reconnaissance des activités des stages, que ce soit sous forme de rémunération, de compensation, d'allocation ou d'attestation, selon les spécificités de la prestation des stagiaires
- Étendre les crédits d'impôt pour professeurs et stagiaires postdoctoraux étrangers à l'ensemble des champs du savoir

Recommandation 2 : Favoriser l'excellence en formation et recherche grâce à des collaborations innovantes et des infrastructures appropriées

- Autoriser la construction d'un Pavillon des arts (166 M\$)
- Retirer du calcul des espaces normés les espaces commerciaux
- Autoriser le financement des espaces en location

Recommandation 3 : Améliorer la santé et la qualité de vie sur le campus

- Revoir les règles du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives*, afin de permettre l'agrandissement du Centre sportif de l'UQAM

Recommandation 4 : Développer et encourager une culture philanthropique

- Réviser la règle budgétaire « Placements Universités » pour favoriser la culture philanthropique

Recommandation 5 : Revisiter certaines règles budgétaires pour mieux accomplir la mission de l'UQAM

- Réviser les règles et la définition des frais institutionnels obligatoires pour bonifier l'apport des revenus non gouvernementaux

Recommandation 1 : Accompagner et soutenir la réussite de tous les talents

1.1 Tenir compte des besoins et de la réalité des étudiants à temps partiel dans la formule de financement

L'accessibilité aux études constitue une valeur fondamentale de l'UQAM, qui dispose d'un ensemble de politiques facilitant les cheminements des étudiants aux parcours et aux profils diversifiés. Une large part de ces étudiants est composée de jeunes adultes, souvent de première génération, qui occupent un emploi hors campus, avec parfois des responsabilités parentales, ou provenant d'une clientèle émergente ou en situation de handicap. Pour ces raisons, nombre d'entre eux optent pour un cheminement à temps partiel. Or, ces étudiants requièrent un soutien spécialisé, intensif et soutenu dans le temps, avec des services et des heures d'ouverture adaptées. Le cheminement à temps partiel constitue ainsi une condition essentielle à la formation universitaire et à la persévérance scolaire. L'UQAM est d'ailleurs l'université à vocation générale qui accueille proportionnellement le plus d'étudiants à temps partiel au premier cycle, en dehors du réseau de l'Université du Québec.

La formule de financement actuelle utilise l'Étudiant en Équivalence à Temps Plein (EETP) pour étalon, alors que les services dispensés par l'Université le sont à des individus, et ce, quel que soit leur régime d'études. Le fait que l'UQAM reçoive proportionnellement un plus grand nombre d'étudiants à temps partiel signifie donc qu'elle doit accueillir et soutenir un plus grand nombre d'étudiants par rapport à son total d'EETP. Une meilleure prise en compte de la réalité des étudiants à temps partiel dans la formule de financement permettrait d'assurer l'accessibilité aux études et la qualité de l'offre de services adaptés à tous les étudiants.



Photo UQAM, Nathalie St-Pierre

1.2 Systématiser la reconnaissance des activités des stages, que ce soit sous forme de rémunération, de compensation, d'allocation ou d'attestation, selon les spécificités de la prestation des stagiaires

Offrir à nos étudiants les meilleures conditions de formation implique aussi un soutien adéquat dans le cadre de leurs activités de stage. Bien qu'ayant connu des améliorations notables, le système des stages durant la formation universitaire génère encore des iniquités selon le genre, les champs de formation et les milieux d'accueil. La reconnaissance systématique de la prestation des stages, que ce soit sous forme de rémunération, de compensation, d'allocation ou d'attestation, constitue une solution qui permettrait à tous d'accéder au programme d'étude souhaité, et de le mener à terme dans des conditions favorables à la réussite académique et professionnelle.

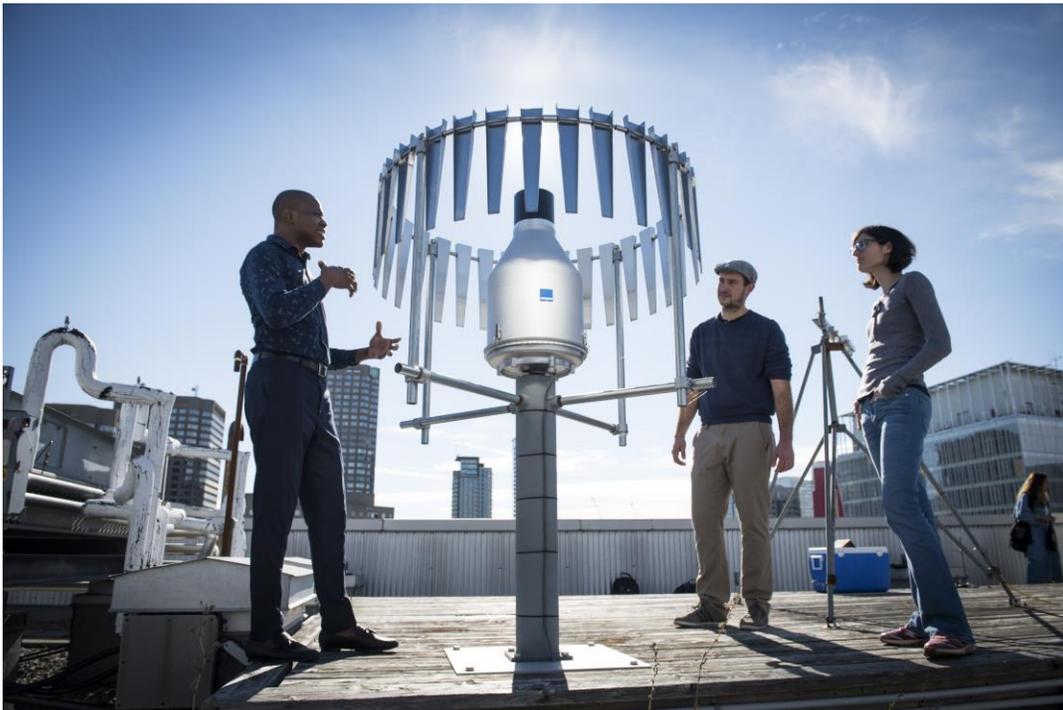


Photo UQAM

1.3 Étendre les crédits d'impôt pour professeurs et stagiaires postdoctoraux étrangers à l'ensemble des champs du savoir

Il existe actuellement des programmes d'exemption d'impôt pour les professeurs et les stagiaires postdoctoraux provenant de l'étranger. Ces congés fiscaux dégressifs de 5 ans visent uniquement certaines disciplines universitaires (quelques différences entre les professeurs et les stagiaires mais globalement ces mesures visent l'administration, la santé, le génie et les sciences pures). Bien que ces congés fiscaux favorisent le recrutement de personnel hautement qualifié au sein des établissements universitaires, les restrictions quant aux disciplines admissibles limitent le potentiel de telles mesures.

En effet, il importe de considérer les tendances mondiales où des équipes multidisciplinaires se réunissent autour d'un objet d'études pour produire des recherches innovantes à fort impact. On peut ainsi retrouver, dans des équipes de recherche sur l'intelligence artificielle, un mathématicien, un psychologue, un linguiste et un informaticien, sans oublier un philosophe ou un juriste. De même, les équipes de recherche œuvrant sur les impacts des changements climatiques ou la gestion des risques environnementaux peuvent réunir non seulement des biologistes et des géologues, mais également des sociologues, des urbanistes et des géographes. Or, bien que ces objets d'étude et de recherche sont présentement inclus dans les domaines ciblés par l'exemption, certains chercheurs en sont exclus en raison de leur formation disciplinaire d'origine en sciences humaines. Conséquemment, il nous semble opportun d'inclure l'ensemble des disciplines universitaires dans ce congé fiscal afin d'en maximiser les retombées en matière de recherche et d'innovation.



Photo UQAM, Nathalie St-Pierre

Recommandation 2 : Favoriser l'excellence en formation et recherche grâce à des collaborations innovantes et des infrastructures appropriées

2.1 Autoriser la construction d'un Pavillon des arts (166 M\$)

Depuis les vingt dernières années, le monde des arts et de l'enseignement des arts a été affecté par d'importantes transformations. La Faculté des arts de l'UQAM est demeurée figée dans des espaces âgés de plus de 40 ans qui ne répondent plus aux besoins et aux aspirations du corps enseignant, de la population étudiante et des nouvelles réalités du marché du travail.

L'UQAM souhaite offrir à sa communauté et à ses partenaires un nouveau Pavillon des arts situé au cœur du Quartier des spectacles, à l'angle des rues St-Laurent et de Maisonneuve. Cet endroit privilégié favoriserait les collaborations interdisciplinaires, stimulerait les partenariats avec les organisations et les industries culturelles et permettrait d'accroître l'impact, la visibilité et la reconnaissance de la création artistique comme moteur du développement économique, social et culturel du Québec, tout en assurant son rayonnement à l'échelle nationale et internationale.

Lieu fédérateur pour la formation de la relève dans les champs de l'enseignement des arts et des arts de la scène, ce Pavillon des arts de l'UQAM offrirait aux artistes et aux professionnels du milieu de la culture des occasions de perfectionnement, d'échanges, de réseautage et de diffusion, ainsi que de mutualisation des ressources. Ce nouveau pavillon aurait également pour objectif d'assurer l'accès citoyen au savoir et à la culture par le biais de performances, d'expositions, d'événements grand public, et d'activités à vocation artistique destinées aux enfants. Enfin, des laboratoires de recherche à la fine pointe technologique et des ateliers d'artistes contribueraient à faire de ce Pavillon des arts un incubateur d'initiatives créatives et une ruche d'innovations en plein cœur du Quartier des spectacles de Montréal.



Photo UQAM



Photo Provencher et Roy

2.2 Retirer du calcul des espaces normés les espaces commerciaux

Situé au cœur du Quartier latin et du Quartier des spectacles, l'UQAM est aux prises avec certains règlements municipaux qui l'obligent à maintenir des espaces commerciaux, notamment au rez-de-chaussée de certains de ses immeubles. Ces espaces, bien qu'obligatoirement réservés à des fins commerciales, demeurent inclus dans le calcul des espaces normés du MEES. Cette méthode de calcul ne reconnaît donc pas l'espace réellement disponible répondant aux besoins de formation et de recherche de l'Université et en conséquence, réduit artificiellement le déficit normé d'espaces de l'UQAM. Il est donc proposé de retirer du calcul des espaces normés les espaces commerciaux assujettis à une réglementation qui interdit leur utilisation à des fins académiques.

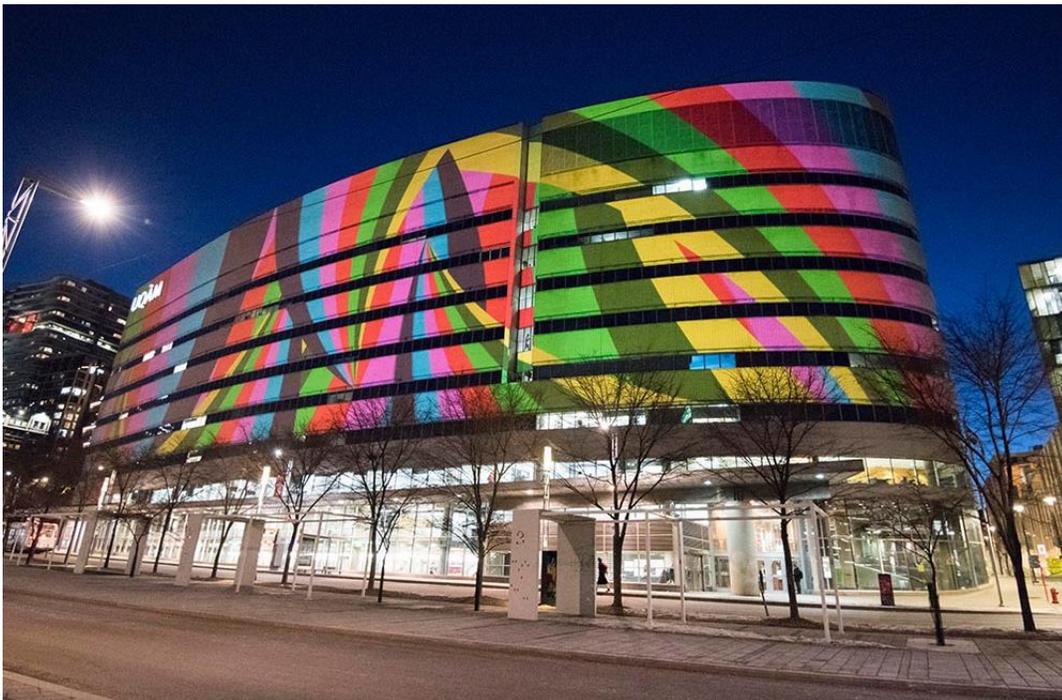


Photo UQAM, Nathalie St-Pierre

2.3 Autoriser le financement des espaces en location

Depuis 2013, les Règles budgétaires du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) prévoient qu'aucune nouvelle location ne peut être subventionnée par l'entremise de l'enveloppe « Subventions spécifiques » pour la location de locaux. Même si ces espaces sont essentiels et strictement utilisés à des fins académiques, la subvention ne peut être ni demandée ni obtenue. Cette règle budgétaire incite en quelque sorte les universités à se lancer dans des projets immobiliers en construisant ou en acquérant des immeubles en totalité, alors qu'il serait parfois plus judicieux de louer des espaces selon les besoins, afin de gagner une certaine flexibilité en matière de gestion financière.

En conséquence, il serait opportun d'assouplir cette règle pour permettre aux universités de se développer en fonction de leurs réels besoins, tout en assurant une gestion plus optimale de leurs budgets.



Photo UQAM, Nathalie St-Pierre

Recommandation 3 : Améliorer la santé et la qualité de vie sur le campus

3.1 Revoir les règles du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives*, afin de permettre l'agrandissement du Centre sportif de l'UQAM

L'UQAM souhaite agrandir depuis plus de dix ans son actuel Centre sportif qui accuse un large déficit d'espace (superficie actuelle de 7 500 m²) en comparaison aux autres universités québécoises de taille similaire. La qualité de vie, la santé des étudiants, ainsi que l'accompagnement du sport d'excellence sont au cœur des préoccupations de l'UQAM. L'agrandissement du Centre sportif, qui jouxte les résidences étudiantes, permettrait de bonifier les installations actuelles et contribuerait à un milieu de vie sain et dynamique pour la communauté universitaire.



Photo UQAM, Émilie Tournevache et Alan Pivovar

Ce type d'agrandissement peut être financé en partie par l'actuel *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS – EBI)* du MEES. Parmi les règles en vigueur associées à ce programme et aux programmes précédents, il est exigé de l'organisme demandeur de fournir une résolution du Comité exécutif de la municipalité à laquelle il est rattaché. Il est à noter qu'une résolution d'un conseil d'arrondissement ne peut être admissible. Dans le cas précis de l'UQAM ou de tout autre organisme établi dans la région montréalaise, les demandes de financement au programme doivent être approuvées par le Comité exécutif de la Ville de Montréal. Cette exigence met la Ville de Montréal dans une situation inconfortable puisqu'elle doit présenter à cette instance ses propres projets, admissibles également à ce concours, tout en devant approuver les projets des autres organismes de la métropole. Ce mécanisme d'approbation génère une forte concurrence entre les projets soumis.

Cette étape d'approbation auprès du Comité exécutif d'une municipalité ne devrait plus être obligatoire dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives*, afin que toute organisation puisse obtenir les mêmes chances de soumettre un projet au ministère. Le MEES pourrait désormais recevoir l'ensemble des demandes et évaluer la répartition des projets de manière équitable, selon leurs propres critères d'attribution, sans infliger une pression indue sur les municipalités.

Recommandation 4 : Développer et encourager une culture philanthropique

Réviser la règle budgétaire « Placements Universités » pour favoriser la culture philanthropique



Photo UQAM

La Fondation de l'UQAM a lancé la campagne de financement la plus ambitieuse de l'histoire de l'Université, le 17 janvier 2018. Placée sous le thème « 100 millions d'idées », cette campagne a pour objectif d'amasser 100 M\$ au cours des cinq prochaines années, afin de donner à l'Université les moyens de poursuivre sa mission et d'assurer son plein développement.

Parmi les leviers mis à sa disposition, l'UQAM a su profiter au fil des ans du financement octroyé dans le cadre de la règle budgétaire « Placements Universités ». L'UQAM considère cependant que cette mesure pourrait contribuer davantage au développement de la culture philanthropique universitaire si certains réaménagements étaient permis.

Selon les règles budgétaires du MEES, la section 2.2 aborde le *Réinvestissement provincial annoncé en 2011-2012*. L'article 2.2.1 présente le programme de *Placements Universités* pour inviter les particuliers, les sociétés et les fondations à redonner aux universités. L'objectif poursuivi par le MEES consiste à augmenter de 50 % les dons destinés aux universités. Le MEES, par le biais de cette règle, accorde des subventions de contrepartie en plus des dons et contributions reçues par les universités. Ce réinvestissement se traduit en deux volets distincts.

Dans le cadre du volet 1, le gouvernement s'engage à verser 0,25 \$ pour chaque dollar de dons reçus en moyenne durant une période de cinq années, jusqu'à concurrence de 1 M\$ par établissement. Le volet 2, pour sa part, établit pour chaque université un objectif de croissance pour les sommes recueillies pour chacune des cinq prochaines années. L'objectif de ce volet étant d'augmenter de 8 % à chaque année les dons reçus à partir de la moyenne des dons perçus au cours de la période de référence de 2004-2009.

L'UQAM propose d'abolir ou du moins de questionner les modalités entourant l'actuel volet 2. En premier lieu, il est difficile de comprendre les raisons qui ont motivé le choix de l'année 2004-2009 comme année de référence. Deuxièmement, une augmentation de 8 % par année semble un objectif fort ambitieux, surtout pour les universités francophones, dont la culture philanthropique diffère de celle de leurs homologues anglophones et rend plus difficile l'atteinte de cet objectif à court terme.

Afin que ce programme agisse réellement comme levier de développement de la culture philanthropique, il est proposé de revoir le volet 2, voire même de l'abolir, et d'envisager le transfert de ces sommes vers le volet 1. Ceci permettrait de respecter l'objectif du

programme et de bonifier le volet 1 dont l'actuel plafond de financement est de 1 M\$ pour chaque université. Une deuxième possibilité consisterait à revoir le volet 2 de manière à distribuer la juste part des universités par l'attribution d'une somme calculée au prorata des effectifs étudiants de chaque établissement.

Recommandation 5 : Revisiter certaines règles budgétaires pour mieux accomplir la mission de l'UQAM

Réviser les règles et la définition des frais institutionnels obligatoires pour bonifier l'apport des revenus non gouvernementaux

Lors de la création des règles budgétaires portant sur les Frais institutionnels obligatoires (FIO) par le MEES, les universités facturaient des sommes qui variaient considérablement d'un établissement à l'autre. Les établissements du réseau de l'UQ, dont l'UQAM, figuraient alors parmi les établissements dont les FIO étaient les moins élevés. Or, les nouvelles règles se basent sur les frais exigés au moment de la mise en place de la mesure comme point de référence pour chaque établissement. Compte tenu que l'augmentation des FIO est désormais limitée à une indexation annuelle (à moins d'une entente préalable avec les associations étudiantes), la situation crée des disparités entre les établissements quant au financement disponible provenant d'une source non gouvernementale. Afin de rétablir l'équité entre les universités en matière de frais institutionnels obligatoires, il est proposé de mettre en place des modalités de rattrapage.

Les universités ont documenté depuis plusieurs années les problématiques entourant les règles de gestion des FIO et en demandent également la révision. Dans l'intérêt de tous, il conviendrait d'assurer une meilleure gestion de cette source de revenus non gouvernementale.



Photo UQAM, Nathalie St-Pierre

